

## **Demande de contributions 2023 pour la mise en place d'un(e) gestionnaire de l'environnement**

---

Le présent formulaire permet aux sports olympiques de classification 1-3 et aux sports non olympiques de classification 1-3 de demander des contributions pour la mise en place d'un(e) gestionnaire de l'environnement en vertu des prescriptions d'exécution relatives au/à la gestionnaire de l'environnement.

### **1. Données officielles de la fédération requérante**

Fédération:  Sport(s):   
Classification:   
Personne de contact responsable de la demande:   
Nom et prénom du/de la gestionnaire de l'environnement:

La fédération/le sport qui dépose la demande documente les mesures et les objectifs individuels à l'aide du modèle ci-après. La présente demande, accompagnée du plan de mesures et des objectifs poursuivis, doit être dûment remplie et transmise avant le 31 janvier 2024 à [alina.paetz@swissolympic.ch](mailto:alina.paetz@swissolympic.ch). Alina Pätz se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

## 2. Plan de mesures et d'investissement relatif aux contributions 2023 pour la mise en place d'un(e) gestionnaire de l'environnement

### Finalité

Au moyen de cet instrument de promotion, Swiss Olympic veut aider les fédérations sportives nationales à mettre sur pied un service de coordination et de tri. Les fonds sont répartis entre maximum 5 à 10 fédérations en 2023, 10 à 15 fédérations en 2024, 15 à 20 fédérations en 2025 et entre 20 fédérations en 2026. Le versement des contributions financières couvre la période 2023-2026.

### Controlling

Swiss Olympic procède au controlling sur la base du plan de mesures.

<p><b>Aperçu des mesures et mise en œuvre en vertu des prescriptions d'exécution</b></p>	
<p><b>Controlling</b></p>	<p>Reporting annuel auprès de Swiss Olympic</p>

### Fédération

Lieu, date \_\_\_\_\_

Personne 1

Fonction

Personne 2

Fonction